

**DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL du 23 mai 2023**

Le douze avril deux mille vingt-trois à dix-huit heure quarante-cinq, le Conseil Municipal de la commune de Le Château d'Oléron s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. PARENT Michel, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 16/05/2023.

**Présents :** M. PARENT Michel, Mme JOUTEUX Françoise, M. FERREIRA François, Mme HUMBERT Micheline, Mme PATOIZEAU Annick, Mme FEAUCHÉ Catherine, Mme BONNAUDET Martine, M. ROBERT Chartier, M. SORLUT Jean-Paul, M. DA SILVA Jean-Yves, Mme BRECHET Christiane, M. ROUMEGOUS Jim, Mme CHANSARD Valérie, M. NADEAU Jean-Luc, Mme CHEMIN Isabelle, M. MICHEAU Philippe M. GAUTIER David, Mme PARENT Vanessa, M. PAIN Cyril, Mme MORANDEAU Patricia, Mme MONTUS-PESENTI Marie-Josée, M. BESCOND-ROUAT Pierre-Louis.

**Absents avec pouvoir :** M. BÉNITO-GARCIA Richard a donné pouvoir à Mme JOUTEUX Françoise, Mme LE DOEUFF Anne-Marie a donné pouvoir à M. FERREIRA François, M. CHARLES Loïc a donné pouvoir à Mme MONTUS-PESENTI Marie-Josée

**Absents excusés :** Mme VILMOT Christiane, Mme AVRIL Anne, M. PAIN Cyril

M. GAUTIER David a été élu secrétaire de séance.

**En exercice : 27          Présents : 21          Votants : 24**

**2023-3-12 : Modification de la composition du conseil d'administration au Centre communal d'action sociale (CCAS)**

Vu le Code de l'action sociale et des familles les articles L123-6 et suivants et les articles R123-7 et suivants ;

Par délibération N° 2020-3-17 en date du 3 juillet 2020 portant désignation des membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, le Conseil Municipal en a fixé la composition à 12 membres soit 6 membres élus parmi les conseillers municipaux et 6 membres désignés par Monsieur le Maire.

Vu le courrier de démission de Jean-Luc Nadeau, conseiller municipal membre du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), reçu le 3 avril ;

Constatant la démission d'un membre du 1er collège « élu » et donc la vacance d'un poste, de plus considérant qu'il ne reste plus de candidat en lice sur les listes présentées lors du conseil municipal du 3 juillet 2020, il est nécessaire de procéder à un nouveau scrutin, dans un délai de 2 mois à compter de la date de démission, en tenant compte de la composition arrêtée lors de la séance du 3 juillet 2020 pour désigner les administrateurs élus au sein du conseil municipal.

Conformément aux dispositions de l'article R.123-9 du CASF :

- le siège vacant est pourvu par un conseiller municipal de la liste qui a obtenu ce siège ; il est choisi dans l'ordre de présentation de la liste.
- Lorsque la liste ne comporte plus de noms, le(s) siège(s) laissé(s) vacants sont pourvus par les candidats de celle des autres listes qui a obtenu le plus grand nombre de voix lors des élections municipales. En cas d'égalité, le siège est attribué au plus âgé des candidats.
- S'il ne reste plus de candidat sur aucune des listes, il est alors procédé au renouvellement de

**AR Prefecture**

017-211700935-20230531-2023\_4\_1-DE

Reçu le 02/06/2023

l'intégralité des administrateurs élus et donc à une nouvelle élection au sein du conseil municipal (dépôt de listes de candidats, vote à la représentation proportionnelle...) dans le délai de deux mois à compter de la vacance du siège.

Une élection se déroulera donc en séance pour déterminer les 6 membres parmi les conseillers municipaux selon un scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel et à bulletin secret.

Il y aura donc constitution de 2 listes pour 27 élus et 6 sièges à pourvoir :

- Liste 1 : 5 sièges
- Liste 2 : 1 siège

Les candidatures sont :

Liste 1 :

- Madame PATOIZEAU Annick
- Madame JOUTEUX Françoise
- Madame HUMBERT Micheline
- Madame BONNAUDET Martine
- Madame BRECHET Christiane
- Madame VILMOT Christiane
- Monsieur SORLUT Jean-Paul

LISTE 2 :

- Madame MONTUS-PESENTI Marie-Josée
- Monsieur CHARLES Loïc
- Monsieur BESCOND-ROUAT Pierre-Louis

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- FIXE à 12 les membres du conseil d'administration du CCAS
- ELIT comme membres élus au conseil d'administration du CCAS
- Madame PATOIZEAU Annick
- Madame JOUTEUX Françoise
- Madame HUMBERT Micheline
- Madame BONNAUDET Martine
- Madame BRECHET Christiane
- Madame MONTUS-PESENTI Marie-Josée
- DONNE pouvoir à M. le Maire pour réaliser toutes démarches et signer toutes pièces destinées à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait le 31 mai 2023

Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance  
David Gautier

Le Maire,  
Michel PARENT,



Acte rendu exécutoire

Après télétransmission en S/Prefecture

Le

Et publication pendant 2 mois à compter de ce jour aux lieux habituels d'affichage ou notification

Le

Le Maire, Michel PARENT

